

Avis

aux propriétaires uniques et aux copropriétaires indivis d'un immeuble

Municipalité / Municipalité régionale de comté (MRC)¹

Scrutin du

Municipalité du Canton de Hatley

2017 11 05
année mois jour

Je, Liane Breton

Président d'élection

, **avise :**



les propriétaires unique d'un immeuble qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de la municipalité ou de la MRC, qu'ils peuvent être inscrit sur la liste électorale pour l'élection générale s'ils respectent les conditions suivantes :

- avoir 18 ans le :
2017 11 05
année mois jour
- être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le :
et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.
2017 09 01
année mois jour
- être propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité ou de la MRC depuis au moins 12 mois le :
2017 09 01
année mois jour
- avoir transmis, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la municipalité (voir modèle SMR-9.2 joint) ou, s'il y a lieu, à la MRC (voir modèle SP-9.2 joint).

ET



les copropriétaires indivis d'un immeuble qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de la municipalité ou de la MRC et qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, qu'ils peuvent être inscrits sur la liste électorale pour l'élection générale s'ils respectent les conditions suivantes :

- avoir 18 ans le :
2017 11 05
année mois jour
- être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le :
et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse
2017 09 01
année mois jour
- être copropriétaire indivis d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité ou de la MRC, depuis au moins 12 mois le :
2017 09 01
année mois jour
- avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires qui sont des électeurs le :
2017 09 01
année mois jour
- avoir transmis, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration à la municipalité (voir modèle SMR-9.1 joint) ou, s'il y a lieu, à la MRC (voir modèle SP-9.1 joint).

PRENEZ NOTE

que les demandes d'inscription et les procurations devront être transmises au plus tard le dernier jour fixé par le président d'élection pour présenter une demande de modification devant la commission de révision. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toutes informations supplémentaires, communiquer avec le président d'élection.

Liane Breton

Prénom et nom du président d'élection

819 842 2977
Ind. rég. Numéro de téléphone

4765, chemin de Capelton, Canton-de-Hatley (Québec)

Adresse

JOB 2C0
Code postal

Signature

Président d'élection

2017 09 18
année mois jour

Le propriétaire unique ou le copropriétaire indivis d'un immeuble situé sur le territoire d'une MRC dont le préfet est élu au suffrage universel, conformément à l'article 210.29.2 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, peut également se prévaloir de son droit d'être inscrit sur la liste électorale de la MRC, pour autant qu'il remplisse les conditions d'inscription